

**CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2023**  
**DELIBERATION N°2023-09**

Le 28 mars 2023 à 18h, le Conseil Municipal de la Commune de Bouillargues, convoqué le 22 mars 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de M. Roger SEGUELA, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire.

**PRESENTS (17) :** M. SEGUELA, Mme TRONC, M. DUPUIS, M. BERTHUOT, Mme MALLET, M. TROADEC, Mme CAZALET, Mme MARCHAND, M. FOSSEY, Mme MAURIN, M. ALDEBERT, Mme ETEVE, M. MEYRUEIS, M. DE GOURCY, M. BELIN, Mme CHAHABIAN, Mme LEGENDRE.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION (9) :** Mme GARNIER à M. GAILLARD, M. CARDIN à M. TROADEC, Mme BATTE à M. FOSSEY, Mme CHAPUS à Mme TRONC, Mme HERITIER à M. SEGUELA, M. YANG à Mme ETEVE, M. JOUBERT à M. BERTHUOT, Mme FERRAND à M. DUPUIS, M. BRIAUX à Mme MALLET.

**ABSENTS (2) :** M. MALLET, Mme SANTANACH.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. DUPUIS.

**BUDGET ANNEXE « CAVEAUX » : COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. SEGUELA, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif du budget annexe « caveaux » de l'exercice 2022, dressé par M. Maurice GAILLARD, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré,

- 1- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

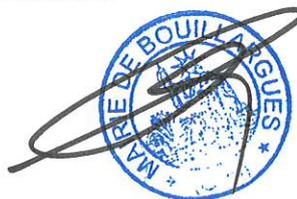
SECTION FONCTIONNEMENT	BUDGET 2022	REALISE = CA 2022
Dépenses réelles (a)	30 000.00€	12 540.00€
Recettes réelles (b)	9 204.98€	13 825.00€
Résultat de fonctionnement 2021 reporté (c)	20 795.02€	20 795.02€
Excédent réel = b-a		1 285.12€
<b>EXCEDENT CUMULE</b>		<b>22 080.14€</b>

- 2- Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3- **Vote à l'unanimité** et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire,  
Maurice GAILLARD.

Certifié exécutoire par M. le Maire, compte tenu de :  
La réception en Préfecture le : 30/03/23  
L'affichage/publication du :





Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique

ACTES : contrôle de légalité

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE BOUILLARGUES (30)

Utilisateur : LECOINTE Véronique

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	<b>2309DEL</b>
Objet :	<b>Compte administratif caveaux 2022</b>
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-03-30 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	030-213000474-20230330-2309DEL-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Notifiée à mairie.bouillargues@wanadoo.fr

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 030-213000474-20230330-2309DEL-DE-1-1_0.xml	text/xml	974 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : 2309DEL.pdf Nom métier :	application/pdf	323.2 Ko
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : CA CAVEAUX ANNEE 2022.xml Nom métier :	text/xml	16.3 Ko
99_DE-030-213000474-20230330-2309DEL-DE-1-1_2.xml		

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	30 mars 2023 à 13h49min31s	Dépôt initial
En attente de transmission	30 mars 2023 à 13h49min32s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	30 mars 2023 à 13h49min33s	Transmis au MI
Acquittement reçu	30 mars 2023 à 14h00min01s	Reçu par le MI le 2023-03-30